



Comité Social Economique Central TOTAL UES MARKETING & SERVICES

FONDS D'AIDE POUR FRAIS OBSEQUES

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Bureau du CCE UES MS a mis en place un Fonds d'Aide pour frais d'obsèques.

I - FORMALITES D'AFFILIATION – DUREE

- Sont concernés les CSE ayant adhéré à la Convention Hors-Patrimoine - 2021
 - Etablissements de l'UES MS :
CRES/Lyon/Nantes/Rouen/Oudalle/Michelet/ACS
 - Etablissement de l'UES RP :
Donges/Feyzin/Grandpuits/Provence/Siège RP/TRTG

Sur appel du Secrétaire du CSEC, le Secrétaire du CSE transmet la liste des salariés de son effectif N-1. Pour 2021, l'effectif au 31 décembre 2020.

II - PARTICIPANTS – ALLOCATAIRES

Participants

- Les salariés des établissements de l'UES MS référencés,
- Les salariés des établissements de l'UES RP référencés.

Allocataires

- Le conjoint non séparé de corps du salarié ou le partenaire lié au salarié par un pacte Civil de Solidarité, ou, à défaut le concubin déclaré du salarié (déclaration faite à l'appui d'un certificat de concubinage ou d'attestation sur l'honneur signé des deux intéressés ainsi que de deux témoins) ;
- Les enfants du salarié à sa charge, c'est-à-dire :
Les enfants de moins de 21 ans ou de moins de 25 ans qui poursuivent des études (certificat de scolarité à fournir).

III – AIDE ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE.

Aide

La somme allouée par le CSEC est fixée à 3 500 €, à hauteur des frais engagés.

Conditions de mise en œuvre

Le Secrétaire du CSE concerné par le décès, transmet au CSEC :

1. Une copie de l'acte de décès,
2. Une copie de la facture acquittée des prestations effectuées par l'entreprise de Pompes Funèbres mentionnant le nom de la personne qui l'a acquittée ou tout autre justificatif nécessaire au règlement de l'aide,
3. Le RIB du salarié ou de l'allocataire.

Le CSEC UES MS règle la somme allouée directement au bénéficiaire dès la réception des pièces justificatives ci-dessus.

Cette aide fera l'objet, en fin d'année, d'une déclaration URSSAF au titre d'Aide à la Personne. Les informations seront remontées aux responsables de paie par le Secrétaire du CSE.

La validité de cette aide est liée à l'adhésion du CSE à la Convention Hors Patrimoine du CSEC de l'UES TOTAL MS.

Contact CSEC:

Marine Tannery – 01 41 35 39 64 – marine.tannery@total.com

Sylvie Dairou – 01 41 35 74 88 – sylvie.dairou@total.com

Destinataires 2021

Membres du Bureau TOTAL CSEC UES MS

Michèle Esnult

En attente de nomination au prochain CSEC M&S

Sylvie Bravin

Samuel Soenen-Edet

Représentants Syndicaux TOTAL CSEC UES MS

CAT

CFDT

CFE/CGC

CGT

Julien Guérin

David Faure

Yannick Bret

Mohamed Elaïdi

Secrétaires de CSE MS

Cres

Direction Régionale Sud-Est/ Lyon

Etablissement de Nantes

Lubs Rouen / Usine de Seine Maritime

Oudalle

Michelet

Total ACS

Christophe Gamet

Sylvie Vauzelas

Alain Botrel

Johnny Bonté

Samuel Soenen-Edet

Jean-Luc Fraissenon

Valérie Le Pareux

Secrétaires de CSE RC

Donges

Feyzin

Grandpuits

Provence

Siège RP Paris

TRTG

Christophe Hiou

Frédéric Seguin

Laurent Gaston-Carrere

Julien Granato

Laurence Billard

Sébastien Kraemer

Pour information

Spazio

Carling

Flandres

Normandie

Amont Paris

Amont Pau

Charles-Henri d'Armancourt

Alexandre Schwartz

Benjamin Tange

Catherine Seghers

François Belmont Estor

Patrick Laborde-Tuyat